



**PROJET  
SAINT –  
LAURENT**

**LA  
VALLÉE  
DE  
L'INNOVATION**

# **CAP SUR UN QUÉBEC GAGNANT**

« JE VEUX QUE TOUT RECOMMENCE  
À ÊTRE POSSIBLE CHEZ NOUS. »  
- François Legault

## TABLE DES MATIÈRES

La Vallée de l'innovation	3
L'émergence de la Vallée de l'innovation	5
Annexe 1 – Coût moyen d'une zone d'innovation	7
Annexe 2 – Réorganisation de certains crédits d'impôt	8
Annexe 3 – Retombées totales du Projet Saint-Laurent	10
Annexe 4 – Structure de financement du Projet Saint-Laurent	11

# LA VALLÉE DE L'INNOVATION

Nous inventerons la Vallée de l'innovation !  
Elle parlera français, elle aura quatre saisons,  
elle s'articulera autour du Saint-Laurent  
et offrira à ses habitants un milieu de vie  
exceptionnel.

— François Legault

## LA VALLÉE DE L'INNOVATION

Le Québec est à la croisée des chemins. Son économie stagne, il ne se crée plus d'emplois, les investissements oscillent sans croître réellement, la productivité recule, la croissance de notre PIB est famélique et la dette atteint des sommets vertigineux.

Le secteur manufacturier, qui a déjà constitué l'élément le plus en santé de notre tissu économique, souffre aujourd'hui d'une grave hémorragie. Selon une récente étude de la firme Deloitte, Le point sur le Québec manufacturier, le secteur manufacturier est passé, entre 2000 et 2010, de 23,6% à 16,3% du PIB Québécois. Cette saignée risque de s'aggraver puisque certaines prévisions projettent une chute à 13,5% du PIB en 2015. Les impacts sont néfastes pour notre économie qui a subi une perte de 66% des investissements privés dans le secteur manufacturier. De plus, pas moins de 150 000 travailleurs du secteur y ont perdu leur emploi. Les conséquences sont également perceptibles sur les exportations manufacturières qui ont chuté de 38,4% durant la même période. Cette diminution draconienne affecte notre balance commerciale puisque les exportations de notre secteur manufacturier représentent 88% de l'ensemble de nos ventes à l'étranger. Conséquemment, nous avons enregistré un déficit de la balance commerciale de plus de 28 milliards de dollars en 2012<sup>1</sup>, alors qu'il était positif en 2001.

Le Québec doit se relancer et miser désormais sur l'économie du savoir, véritable créatrice de richesse et d'emplois de qualité. Pour y parvenir, nous devons compter sur notre matière grise et notre savoir-faire, particulièrement en matière de recherche et d'innovation.

Le *Projet Saint-Laurent* propose un plan d'avenir, un véritable projet de société pour le Québec. C'est une vision dans laquelle le paysage québécois, plus particulièrement la vallée du Saint-Laurent, sera mise en valeur par la création et le développement de

20 zones d'innovation. Ces zones, sources de création de richesse, seront des lieux où le savoir et l'entrepreneuriat se côtoieront en profitant d'une grande proximité, des lieux de qualité où les citoyens qui les habiteront pourront vivre, apprendre, innover et se divertir.

Concrètement, une zone d'innovation est l'endroit par excellence pour stimuler la créativité, le développement d'idées neuves et de projets stimulants. Elle est source de riches collaborations entre les mondes académique et entrepreneurial. C'est un milieu de vie adapté et stimulant pour les chercheurs, les étudiants et les professionnels des services et de l'industrie.

Chaque zone d'innovation est une locomotive de développement pour la région qui l'accueille. Pour atteindre leur plein potentiel, les zones d'innovation s'inspireront des modèles qui ont fait leurs preuves ailleurs, comme Silicon Valley en Californie, et d'autres que l'on retrouve à Londres, à Tel-Aviv ou à Boston. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec se fera le catalyseur de la création de telles zones en mettant à la disposition de chaque projet:

- Un terrain de 2 millions de pieds carrés décontaminés et ce, dans plusieurs régions du Québec;
- Un campus spécialisé d'études post secondaires;
- Des services à l'entreprise en matière de productivité, d'entrepreneuriat et d'incubation;
- Un milieu de vie agréable et esthétique dans lequel se côtoient commerces, industries, résidences et institutions académiques;
- Des infrastructures de services permettant d'attirer sans délai commerces et industries d'ici et d'ailleurs;
- Des ressources nécessaires pour assurer la présence d'une équipe de gestion et de promotion compétente qui permettra d'optimiser le développement de la zone et ce, en symbiose avec le milieu dans laquelle elle évolue et en fonction de ses caractéristiques intrinsèques;

1 <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/chap9.pdf>

- Un terreau fertile d'intégration pour des étudiants immigrants désireux de poursuivre, une fois l'obtention de leur diplôme, leur parcours au Québec dans un environnement stimulant et générateur d'innovation.

Ces zones d'innovation, lieux modernes, prospères et diversifiés, installées sur les rives de la vallée du Saint-Laurent, deviendront autant de pôles de création de richesse et ce, dans le respect le plus strict des principes de développement durable. Cette grande Vallée de l'innovation offrira à chaque zone régionale qui la compose un rayonnement international dans son champ d'activités propre et elle contribuera à faire du Québec une référence mondiale dans le domaine de l'innovation.

### L'ÉMERGENCE DE LA VALLÉE DE L'INNOVATION

Le *Projet Saint-Laurent* met de l'avant une vision d'avenir pour le Québec. C'est un plan concret grâce auquel le paysage québécois, plus particulièrement la Vallée du Saint-Laurent, se verra mis en valeur à travers l'éclosion et le développement de zones déjà existantes et des nouvelles à créer. Le Québec compte déjà une dizaine de zones d'innovation qui sont situées dans les villes suivantes :

- Laval
- Montréal (Technoparc-Angus-ETS)
- Québec
- Lévis
- Bromont
- Sherbrooke (Sherbrooke Innopole, Parc Innovation de l'Université de Sherbrooke)
- Trois-Rivières
- Victoriaville
- Saint-Hyacinthe
- Rimouski

Le *Projet Saint-Laurent* a pour objectif de développer encore davantage ces zones d'innovation existantes tout en favorisant l'éclosion de dix nouvelles zones. C'est ainsi que la vallée du Saint-Laurent deviendra une véritable Vallée de l'innovation. Les nouvelles zones seront situées dans les régions suivantes :

- Lanaudière
- Laurentides
- Montérégie
- Abitibi-Témiscamingue
- Outaouais
- Chaudière-Appalaches
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Trois autres sites à préciser.

### UNE ZONE D'INNOVATION C'EST :

- L'acquisition d'un terrain de 2 000 000 de pi<sup>2</sup> et la décontamination de la moitié de celui-ci;
- Une superficie de construction de 1 000 000 de pi<sup>2</sup>;
- Une superficie de construction de centre de recherche et d'éducation supérieure de 500 000 pi<sup>2</sup>;
- Un lieu propice à la créativité, à la recherche et à l'entrepreneuriat, dans lequel se complèteront les activités commerciales, académiques, industrielles, récréatives, de recherche et de développement, mais aussi un environnement esthétique dans lequel les résidents bénéficieront d'une qualité de vie exceptionnelle;
- Un projet concret et réaliste, appuyé d'un investissement du gouvernement du Québec de 170 millions de dollars directs qui générera des investissements de plus d'un milliard de dollars du secteur privé;
- Création de plusieurs milliers d'emplois permanents, dont une grande partie de qualité.

Afin de permettre aux zones d'atteindre un rayonnement international qui les distinguera de leurs concurrents directs, la Coalition Avenir Québec prévoit la mise en place d'un fonds destiné à la rétention et à l'attraction de nouveaux investisseurs. Le Fonds du *Projet Saint-Laurent* sera doté d'une enveloppe de près de 2,7 G\$ sur 4 ans. Il sera administré par Investissement Québec, en collaboration avec les équipes de promotion des zones locales afin d'inciter l'investissement dans les zones d'innovation, notamment par l'octroi de prêts ou d'avantages.

Le Fonds, seul ou en partenariat, pourra participer

à l'acquisition des terrains et en financer la décontamination, participer aux développements immobiliers, supporter financièrement et autrement l'implantation d'industries porteuses. En collaboration avec le milieu, le Fonds du Projet Saint-Laurent veillera notamment à la mise en place des programmes de soutien à la productivité et des centres de recherche et d'enseignement supérieur. Visant le rendement économique plutôt que le rendement financier pur, le fonds aura accès à diverses formes d'intervention allant de la subvention à la prise de participation en passant par les diverses formes de prêts.

La Coalition Avenir Québec réservera également une enveloppe annuelle de 100 millions de dollars pour le développement des zones existantes.

### SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement du *Projet Saint-Laurent* se fera principalement par une réorganisation des crédits d'impôt aux sociétés, ainsi que par une redirection des sommes prévues à la Politique économique du gouvernement du Parti québécois. Les principaux crédits d'impôt concernés seront ceux non-remboursables pour la production de titres multimédias, pour le développement des affaires électroniques de même que ceux concernant la non-imposition de certains crédits d'impôt.

Dans un souci de saine gestion et de modernisation de l'État québécois et par respect pour les contribuables étouffés par une fiscalité trop lourde, la Coalition Avenir Québec misera sur l'application d'un programme précis de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté par le comité Cap sur nos familles. La première année de la mise en place du *Projet Saint-Laurent* étant celle durant laquelle seront posées les bases durables de la Vallée de l'innovation, une seule nouvelle zone d'innovation sera développée, nécessitant ainsi moins de ressources issues de la

réorganisation des crédits d'impôt. Ainsi, un montant de 450 millions de dollars issu d'une réallocation des crédits d'impôt des sociétés sera consacré au retour à l'équilibre budgétaire, et ce, avec l'objectif bien clair d'assurer une équité intergénérationnelle.

### RETOMBÉES

Plus qu'une vision d'avenir, le *Projet Saint-Laurent* est un plan concret de développement économique qui permettra à terme d'ancrer solidement le Québec dans l'économie du savoir. Se déployant sur un mandat de 4 ans, le *Projet Saint-Laurent* générera des retombées économiques de plusieurs milliards de dollars, de même que la création de plus de 50 000 nouveaux emplois nets permanents et de qualité, des emplois créateurs de richesse pour l'ensemble de la population québécoise.

## ANNEXE 1 – COÛT MOYEN D'UNE ZONE D'INNOVATION

La Coalition Avenir Québec s'est basée sur un prototype moyen de zone d'innovation qui serait créée avec l'acquisition d'un terrain de 2 000 000 pi<sup>2</sup>, dont 50% sera constructible, l'autre moitié étant réservée pour les infrastructures, parcs et établissements institutionnels. Le terrain est contaminé à 50% et les coûts de décontamination seront de 20 \$/pi<sup>2</sup>. Les coûts d'acquisition des terrains seront de 20 \$/pi<sup>2</sup>. La proportion d'activité répartie ainsi : 30% résidentielle, 20% commerciale et 50% industrielle. Les coûts moyens de décontamination seront de 20 \$/pi<sup>2</sup>. Le taux de densité de construction sera de 4 étages, ce qui permettra une superficie de construction totale de 4 000 000 pi<sup>2</sup>, à 250 \$/pi<sup>2</sup>.

### DÉVELOPPEMENT DES ZONES EXISTANTES

La Coalition Avenir Québec mettra à la disposition des zones existantes une somme de 100 millions de dollars annuelle qui sera administrée par Investissement Québec.

### PROFIL D'UNE ZONE TYPE

Nombre de zones d'innovation : 20  
(10 nouvelles zones et 10 zones existantes)

Superficie : 2 000 000 pi<sup>2</sup>

Superficie de constructions résidentielle, commerciale et industrielle: 1 000 000 pi<sup>2</sup> (50%)

Superficie de construction institutionnelle : 500 000 pi<sup>2</sup>

Superficie de construction d'infrastructures : 500 000 pi<sup>2</sup>

Densité de construction : 4 étages

Proportion d'occupation : Résidentiel – 30% / Commercial – 20% / Industriel – 50%

Coût d'achat du terrain : 20 \$/pi<sup>2</sup>

Coût de décontamination : 20 \$/pi<sup>2</sup>

Coût de construction : 250 \$/pi<sup>2</sup>

Coût de construction de la portion institutionnelle : 100 M\$ par zone

Coûts accessoires<sup>2</sup> : 10 M\$

Participation des administrations fédérale et municipale<sup>3</sup> : 100 M\$

### Coûts

	SOURCES DU FINANCEMENT			
	Économie de crédits d'impôt <sup>4</sup>	Dettes	Secteur privé	Total/zone
Acquisition de terrain (2 000 000 pi <sup>2</sup> X 20 \$/pi <sup>2</sup> )	-	40 M\$	-	40 M\$
Coût de décontamination 50% (1 000 000 pi <sup>2</sup> X 20 \$/pi <sup>2</sup> )	-	20 M\$	-	20 M\$
Coûts accessoires	10 M\$	-	-	10 M\$
Centres de recherche et d'éducation supérieure	-	100 M\$	-	100 M\$
<b>Sous-total des investissements publics</b>	<b>10 M\$</b>	<b>160 M\$</b>	<b>-</b>	<b>170 M\$</b>
Autres dépenses publiques en infrastructures 50 M\$ du gouvernement du Canada 50 M\$ des municipalités concernées	-	-	-	100 M\$
Coût de construction privé (250 \$/pi <sup>2</sup> X 1 000 000 X 4 de densité)	-	-	1 000 M\$	1 000 M\$
<b>Investissement Total</b>	<b>10 M\$</b>	<b>160 M\$</b>	<b>1 000 M\$</b>	<b>1 270 M\$</b>

2 Les coûts accessoires comprennent notamment les honoraires, frais de développement, personnel, frais liés à la promotion et ceux de développement et inclus les sommes allouées au Programme Vallée de l'innovation.

3 Sont considérés les sommes accessibles et versées par le gouvernement fédéral, de même que les instances municipales qui s'inscrivent notamment dans les programmes d'infrastructures.

4 Voir tableau annexe 2.

## ANNEXE 2 – RÉORGANISATION DE CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔT

Les crédits d'impôt qui seront utilisés pour financer le volet des zones d'innovation sont issus d'une réallocation de certains des crédits existants. Ces sommes seront donc administrées entièrement par Investissement Québec, à l'instar de ce qui est présenté dans les différents documents du *Projet Saint-Laurent*.

### Crédit d'impôt remboursable pour la recherche et développement – 782 M\$

- **Présentation** : Ces mesures visent à stimuler l'investissement en R-D au Québec, que ce soit au niveau du capital humain ou de l'intensification de la collaboration entreprises-universités et centres de recherche.
- **Modification apportée** : La Coalition Avenir Québec propose que 25% des sommes consacrées au crédit d'impôt en R&D, c'est-à-dire 200M\$, soit lié à des dépenses faites dans une faculté de recherche universitaire ou encore dans un CCTT. Les contrats de sous-traitance étant remboursés à la hauteur en moyenne de 30%, selon le secteur de l'entreprise, ce sont environ 600 millions de dollars de travaux de R&D qui seront confiés, à terme, aux universités par les entreprises.
- **Impact** : Cette modification des règles d'obtention du crédit d'impôt nécessitant un ajustement des soumissionnaires, les économies se feront sentir dès la première année.

### Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias – 128 M\$

- **Présentation** : Ce crédit d'impôt remboursable est fonction des dépenses de main-d'œuvre admissibles engagées dans la production de titres multimédias admissibles ou, depuis le 30 mars 2010, dans la production de titres connexes admissibles.
- **Modification apportée** : Les bénéficiaires de ce crédit d'impôt étant en grande partie des multinationales matures, créatrices d'emplois temporaires, il est proposé de réduire le crédit

d'impôt d'un peu plus 50% lors de la première année et d'accroître graduellement cette réduction les années subséquentes.

- **Impact** : Cette proposition permettra de sauver 60 M\$ lors de la première année de l'application avec un total de 270 M\$ sur une période de quatre ans.

### Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques - 278 M\$

- **Présentation** : Essentiellement, ce crédit d'impôt vise à consolider le développement du secteur des technologies de l'information dans l'ensemble du Québec. Le montant maximal de crédit d'impôt qu'une société admissible peut demander à l'égard d'un employé admissible, pour une année d'imposition, est toutefois limité à 20 000 \$, calculé sur une base annuelle.
- **Modification apportée** : Les bénéficiaires de ce crédit d'impôt sont en grande partie des moyennes ou grandes entreprises, à l'instar de CGI et d'IBM qui selon certaines évaluations bénéficieraient d'environ 150 M\$ à elles seules.
- **Impact** : La proposition permettra de faire une économie de 170 M\$ dès la première année et ainsi un total de 680 M\$ sur une période de quatre ans.

### Non-imposition de certains crédits d'impôt – 55 M\$

- **Présentation** : La non-imposition de certains crédits d'impôt québécois par le Québec a pour but de ne pas diminuer l'aide par ailleurs octroyée aux entreprises par ces crédits d'impôt. Il en est ainsi, notamment, des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, du crédit d'impôt pour le design, du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail et du crédit d'impôt pour la construction ou la transformation de navires.
- **Modification apportée** : L'abolition complète de cette dépense fiscale lors de la première année.
- **Impact** : Cette proposition permettrait ainsi une économie de 55 M\$ lors de chacune des trois années, pour un total de 220 M\$.

## Crédits d'impôt révisés et économies annualisées

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES <sup>5</sup> (2012)	ANNÉES			
		1	2	3	4
Crédit d'impôt remboursable pour la recherche et développement	782	150	100	50	-
Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias	128	60	70	70	70
Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques	278	170	170	170	170
Non-imposition de certains crédits d'impôt	55	55	55	55	55
Crédit d'impôt remboursable pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier*	110	0	0	0	0
<b>Sous-total de la révision des crédits d'impôt</b>	<b>1 353</b>	<b>435</b>	<b>395</b>	<b>345</b>	<b>295</b>
Surplus utilisables**	-	136	404	440	-
Sommes versées à l'équilibre budgétaire (Cadre financier)	-	(450)	-	-	-
<b>Sous-total des économies</b>		<b>121</b>	<b>799</b>	<b>785</b>	<b>295</b>
<b>Coûts accessoires d'une zone d'innovation</b>		<b>(10)</b>	<b>(30)</b>	<b>(30)</b>	<b>(30)</b>
<b>Total des économies redirigées vers le Fonds du PSL</b>		<b>111</b>	<b>769</b>	<b>755</b>	<b>265</b>

\* Ce crédit d'impôt prenait fin le 31 mars 2013.

\*\* Élimination de la politique économique du gouvernement du Parti québécois.

ANNEXE 3 – RETOMBÉES TOTALES DU PROJET SAINT-LAURENT<sup>6</sup>

## Emplois permanents générés dans la Vallée de l'innovation

	ANNÉES				
	1	2	3	4	Total
Emplois générés par les dépenses en salaire R&D (Privé)	2 112	4 224	6 336	8 448	21 120
Emplois générés par les développements des zones existantes	1 056	1 056	1 056	1 056	4 224
Emplois générés dans les centres de recherche et d'éducation supérieure <sup>7</sup>	400	1 200	1 200	1 200	4 000
Emplois permanents dans les entreprises <sup>8</sup>	5 000	15 000	15 000	15 000	50 000
Emplois permanents générés par le Fonds du Projet Saint-Laurent	7 389	7 191	7 065	2 655	24 300
Total d'emplois permanents générés dans la Vallée de l'innovation	15 957	28 671	30 657	28 359	103 644
<b>Emplois nets permanents suite à un taux de déplacement de 50%</b>	<b>7 979</b>	<b>14 335</b>	<b>15 329</b>	<b>14 179</b>	<b>51 822</b>
<b>Création organique d'emplois</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>160 000</b>
<b>Création totale de l'emploi suite à la mise en œuvre du Projet Saint-Laurent</b>	<b>47 979</b>	<b>54 335</b>	<b>55 329</b>	<b>54 179</b>	<b>211 822</b>

## Retombées économiques engendrées par le Projet Saint-Laurent

	ANNÉES				
	1	2	3	4	Total
Valeur ajoutée des phases de constructions et de décontamination (M\$)	1 142,75	3 427,78	3 427,78	3 427,78	11 426,09
<b>Valeur ajoutée générée dans la Vallée de l'innovation (M\$)</b>	<b>837,80</b>	<b>2 788,38</b>	<b>2 947,14</b>	<b>2 668,92</b>	<b>9 242,24</b>

<sup>6</sup> À noter qu'une partie importante des retombées sur la création d'emplois sont évaluées selon le modèle intersectoriel du Québec, instrument de l'Institut de la Statistique du Québec.

<sup>7</sup> 1 emploi par 500 pi<sup>2</sup>.

<sup>8</sup> 1 emploi par 400 pi<sup>2</sup>.

**ANNEXE 4 – STRUCTURE DE FINANCEMENT DU PROJET SAINT-LAURENT**

SOURCE (M\$)	STRUCTURE		PRODUITS (M\$)
Économies des crédits d'impôt	1 020	1 000	Construction – Centres de recherche et d'éducation supérieure
Récupération des sommes budgétées pour la Politique économique du PQ	980	400	Développement des zones existantes
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 000</b>		
Dépenses R&D privées	2 000	1 000	Salaires en R&D
Dette	1 600	2 700	Fonds du Projet Saint-Laurent (Acquisition de terrains, décontamination, financement de projet et coûts accessoires)
Dépenses municipales	500	500	Infrastructures
Dépenses fédérales	500	1 000	Activités d'enseignement et de recherche
Investissements privés	10 000	10 000	Construction et dépenses en capital privé
<b>Total sur quatre ans</b>	<b>16 600</b>	<b>16 600</b>	<b>Total sur quatre ans</b>